



Il n'est de richesses que d'hommes

| | | | | |
|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| ACCUEIL (/) | POLITIQUE (/actualites/politique) | SOCIÉTÉ (/actualites/societe) | MONDE (/actualites/monde) | ÉCONOMIE (/actualites/economie) |
| VOTRE ARGENT (/votre-argent) | CULTURE (/culture) | LOISIRS (/loisirs) | HISTOIRE (/histoire) | |
| | | | | |

Text Resize

Chercher dans ce site : Recherche

Prévention. Les méfaits de l'alcoolisme au bureau.

La note salée de l'alcool au travail

le mercredi, 10/11/2010

1,5 % de la masse salariale annuelle : c'est ce que coûte aux entreprises françaises l'alcoolisme au travail. Peu à peu, les mentalités évoluent au sein de celles-ci.

Au pays du bon vin, du pastis et du cognac, l'alcool fait partie du paysage. Même au travail. « *On compte aujourd'hui 10 % de salariés alcoolo-dépendants, c'est-à-dire une personne qui ne peut se passer d'alcool durant dix jours de suite, et cela, toutes entreprises, secteurs et postes confondus* », insiste Patrick Buchard, fondateur du cabinet Hassé Consultants. Depuis 1989, il travaille à la prévention de l'alcoolisme dans les entreprises et à la réintégration des salariés touchés par la dépendance.

Et lorsqu'on lui demande si ce phénomène est croissant, il vous répond que le chiffre d'affaires de son cabinet a augmenté de 40 % l'an dernier... Pour l'entreprise, c'est un réel problème. L'alcool serait impliqué dans plus de 40 % des accidents mortels sur le lieu de travail.

Faits moins dramatiques, mais ô combien coûteux pour les entreprises, l'absentéisme lié à l'alcoolisme équivaldrait à 4 à 5 millions de journées de travail perdues par an.

Ici, c'est un salarié qui commande 600 tonnes de cartons alors qu'il en aurait fallu que 60. Là, c'est le conducteur d'un engin qui écrase son collègue de travail. Là encore, c'est un cadre irascible qui envoie paître un des plus importants clients de sa société. On le savait alcoolique. On considérait que c'était de l'ordre de la vie privée. Pour le couvrir, ses collègues se sont tus. Et quand l'accident de trop survient, plus ou moins grave, c'est le licenciement. « *Ce qui est dramatique, car son emploi, c'est bien souvent la dernière chose qu'il reste à l'alcoolique lorsque sa femme, sa famille, ses amis se sont déjà éloignés* », constate Patrick Buchard.

Sensibiliser au risque plutôt que d'interdire

C'est pourquoi il privilégie un accompagnement individuel de l'alcoolo-dépendant sur son lieu de travail, avec un taux de réussite remarquable de 85 %, comparés aux 60 % de rechute après une simple cure de désintoxication. La démarche se révèle lourde pour le salarié qui, durant les trois premiers mois d'une prise en charge qui dure plus de un an, doit s'astreindre à un contact téléphonique quotidien avec son alcoologue et des rendez-vous quatre fois par semaine. Si le coût est élevé pour l'entreprise – environ 20 000 euros –, elle économise un licenciement et sauve un savoir-faire qui n'aurait pas été transmis.

Avant d'en arriver à de telles extrémités, mieux vaut donc prévenir. Car comme le souligne le Dr Olivia Garcia, médecin du travail à l'Institut national de veille sanitaire : « *Interdire l'alcool dans l'entreprise n'est pas efficace si cet interdit n'est pas associé à une action de sensibilisation sur le risque alcool.* »

C'est la philosophie mise en pratique, entre autres, par GTM Bâtiment, une filiale de Vinci Construction France qui comprend 700 collaborateurs dont 200 compagnons. « *20 à 30 % des accidents du travail auxquels nous sommes confrontés pourraient être liés à l'alcool*, estime Sylvie Lloret, DRH de l'entreprise, qui ajoute : *dans le bâtiment, l'alcool est considéré comme culturel.* » D'où l'engagement de la direction, avec l'aide du cabinet Hassé, dans une politique de sensibilisation généralisée aux risques d'une consommation excessive.

Le Collectif alcool responsable au travail (Carat) rassemble chaque mois une vingtaine de bénévoles issus de la direction, des représentants du personnel, des salariés et de la médecine du travail. Il est systématiquement associé aux réunions du CHSCT, du comité de direction ou d'entreprise. Cette avant-garde de la prévention au sein de l'entreprise – dont fait partie le président de GTM Bâtiment – entend « *être un relais d'écoute afin de prévenir, d'informer, de sensibiliser à la consommation excessive* ». Chacun de ses membres a été formé à l'alcoologie durant cinq jours, chaque manager durant une journée et chaque salarié deux heures. C'est toute une culture d'entreprise qui est ainsi orientée « *non pas vers le zéro alcool mais vers une consommation conviviale et responsable* », insiste la DRH, elle-même membre du groupe Carat.

En un an, les compagnons, maîtres bâtisseurs et autres collaborateurs ont abandonné les pots sauvages et banni l'alcool fort des apéros. Priorité au vin et au champagne ! **Guillaume Desanges**

Photo © SIPA